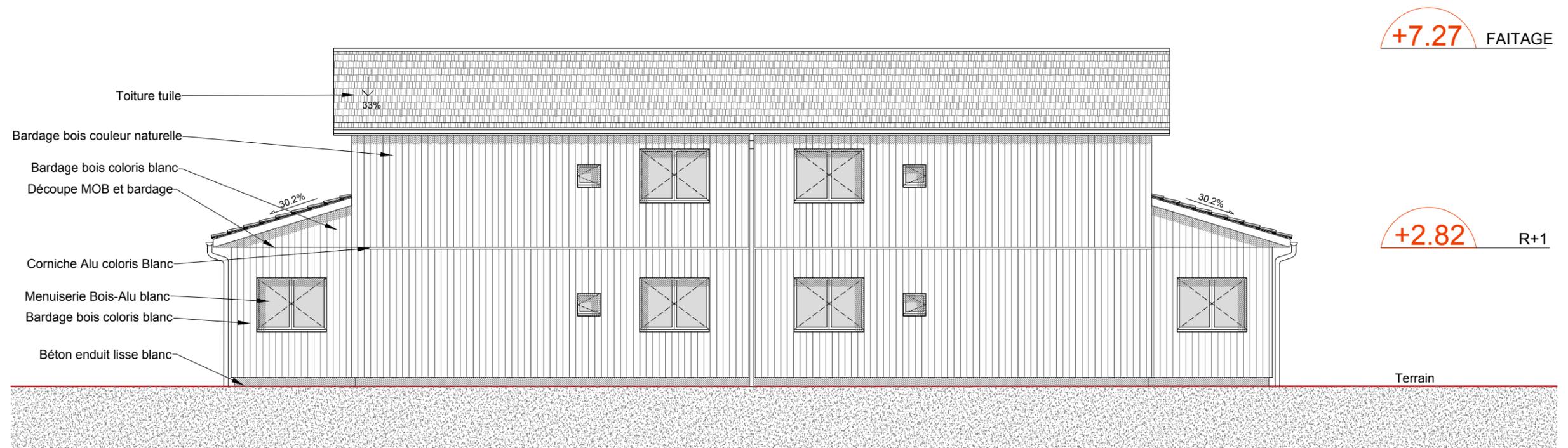


Façade Sud



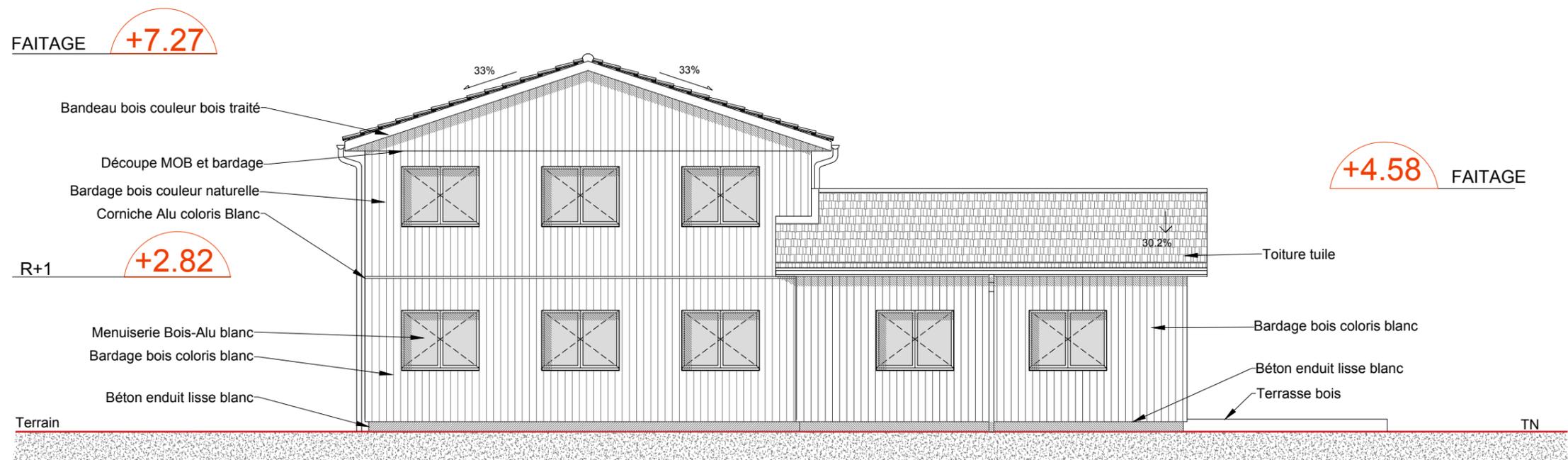
Façade Nord

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.104	F	TLR	00	01	1/100 ^{ème}	Maison Jumelée des Enfants Façades Nord et Sud	Ⓓ



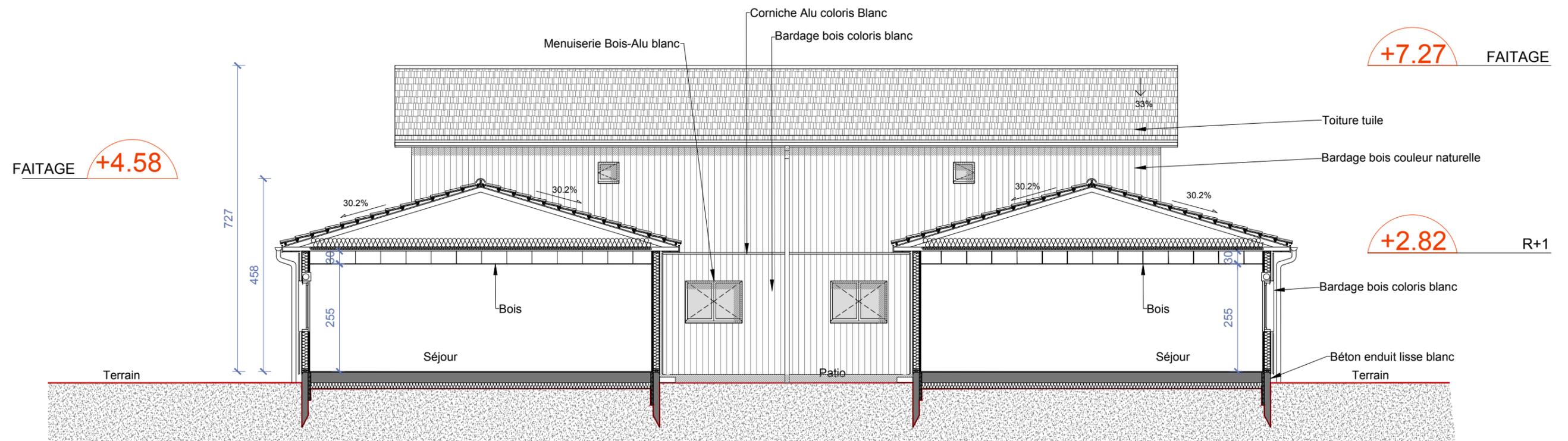
Façade Est



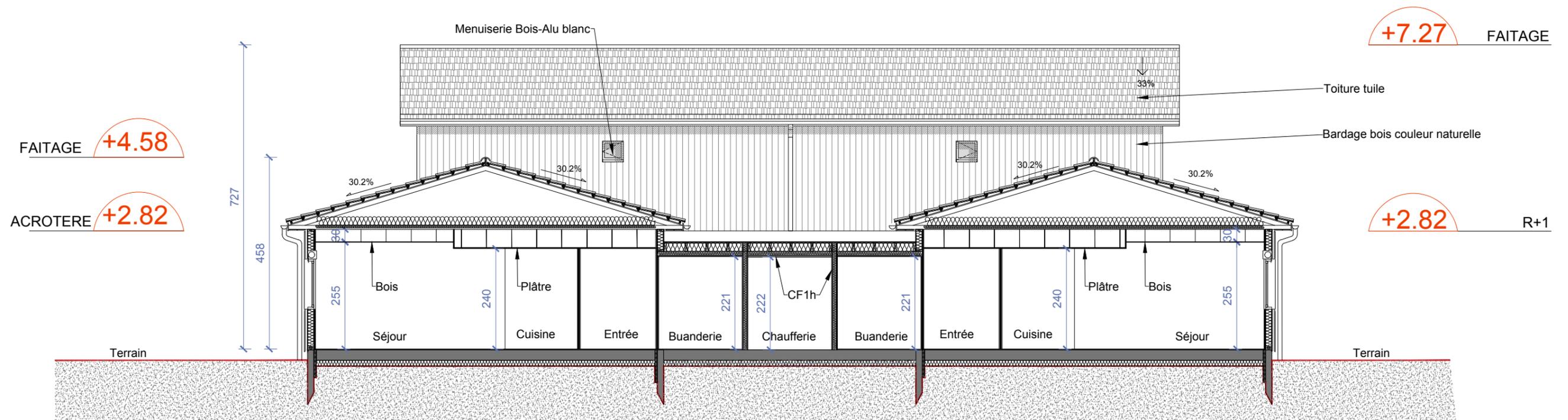
Façade Ouest

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.105	F	TLR	00	01	1/100 ^{ème}	Maison Jumelée des Enfants Façades Est et Ouest	Ⓓ



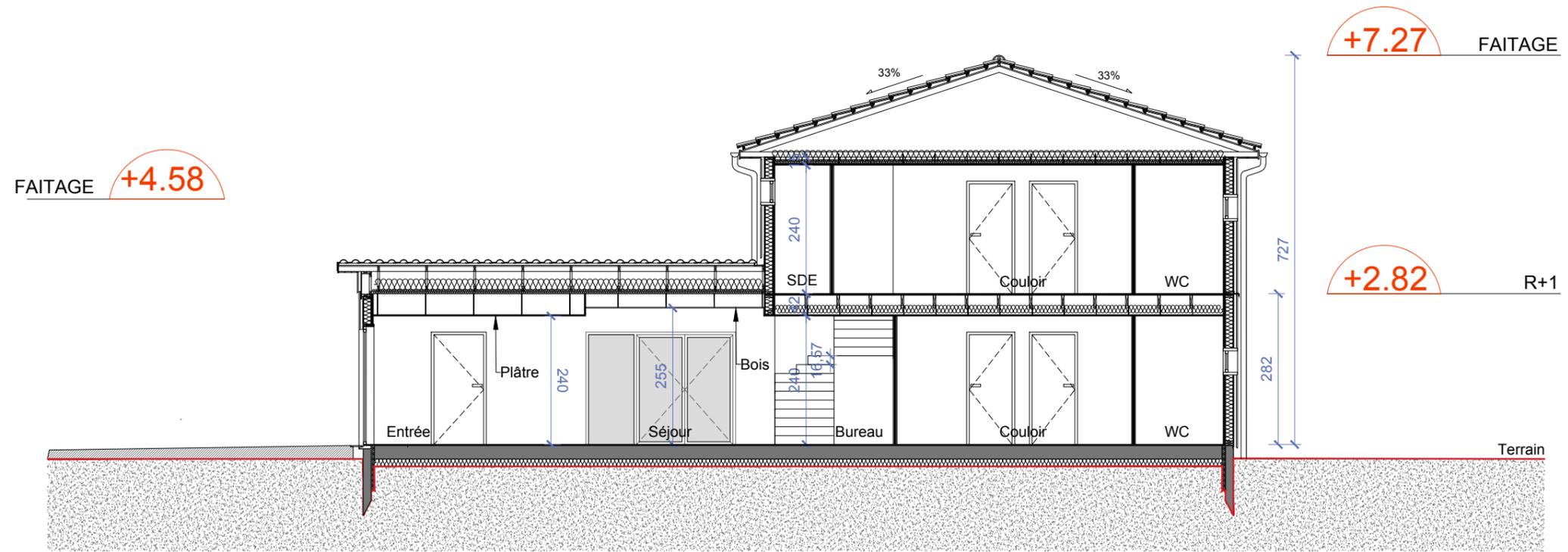
Coupe Est/Ouest sur patio



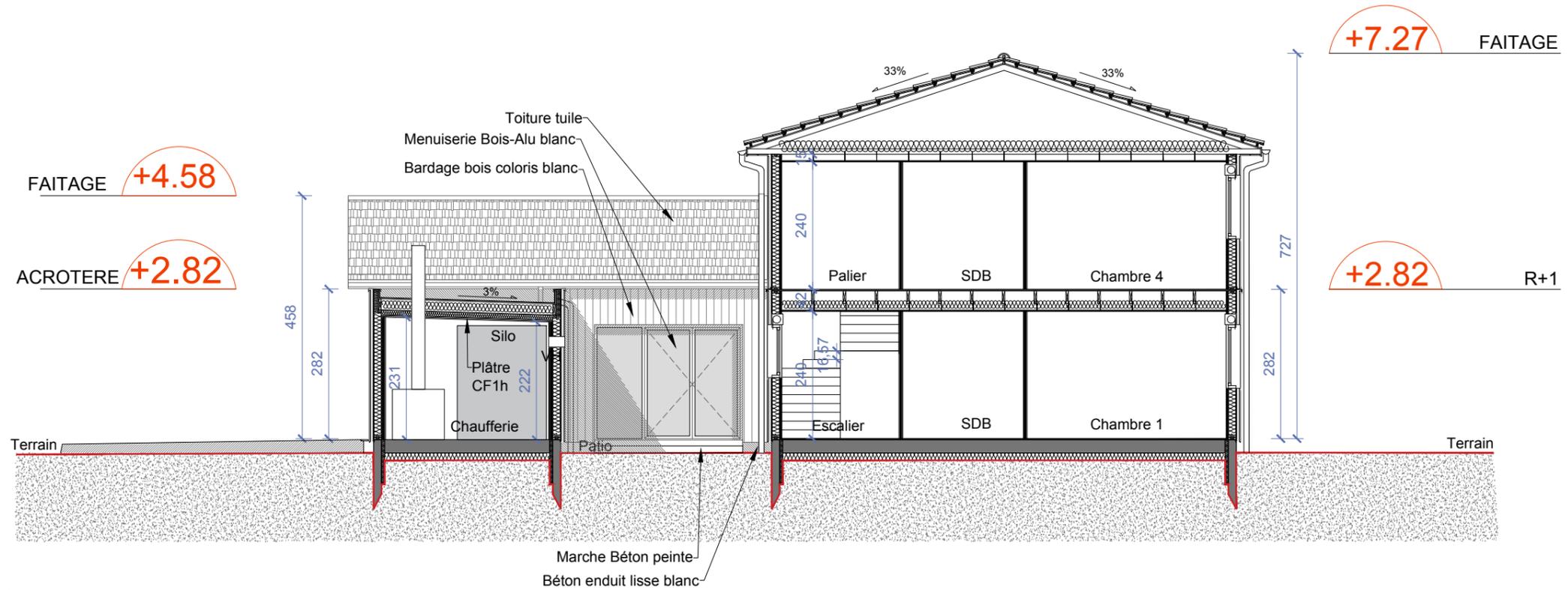
Coupe Est/Ouest sur chaufferie

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.106	C	TLR	00	01	1/100 ^{ème}	Maison Jumelée des Enfants Coupe Est/Ouest	D



Coupe Nord/Sud sur séjour



Coupe Nord/Sud sur chaufferie

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.107	C	TLR	00	01	1/100 ^{ème}	Maison Jumelée des Enfants Coupe Nord/Sud	D